



ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES

DE LA NATION

ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR

Groupement 114 Fédération Nationale André Maginot

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – 61310 COURMENIL

Tél : 02.33.35.62.31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr - Site Internet : www.anpnogd.net

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 19^{ème} CONGRES NATIONAL de l'A.N.P.N.O.G.D. DUNKERQUE région des Hauts de France – les 24 – 25 – 26 Mai 2023

Le Congrès 2023 s'est déroulé à Dunkerque à l'hôtel du Lac "Best Western" à partir de 9h45, Arrivée des Adhérents qui après émargement, remise des badges et des cadeaux de Bienvenus avec un petit café et viennoiseries.

Etaient invités :

Monsieur le Sous-Préfet, Xavier BIEU,
Monsieur le Maire de Dunkerque, Monsieur Patrick VERGRIETE,
Monsieur le Député du Nord, Paul CHRISTOPHE,
Monsieur le Sénateur, Jean-Pierre DECOOL,
Madame Mady d'Orchies, Conseillère Régionale chargée de la Mémoire,
Monsieur le Directeur de l'ONAC VG de Lille, Benoît ODELOT.

Etaient excusés :

Monsieur le Préfet, retenu ainsi que le Député du Nord pour des obsèques.
Monsieur le Maire de Dunkerque absent, il a mandaté le Maire Adjoint, Fabrice BAERT.
Monsieur le Député, retenu pour obligations.
Monsieur le Sénateur, retenu par des obsèques sera présent au Monument aux Morts.
La Conseillère Régionale chargée de la Mémoire, excusée pour séance de travail au Conseil Régional ce même jour.
Un refus du Directeur de l'ONACVG de Lille, très regrettable pour nous, Pupilles de la Nation, car il doit être notre interlocuteur direct. Un courrier lui est adressé pour lui faire part de notre déception.

10h10. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire. **Membres Présents : 54 Pouvoirs : 3**
Adhérents à jour de cotisations représentés par leur Président présent : 683

Mot d'Accueil de Monsieur Bernard DEVROE :

Mesdames Messieurs les Pupilles et Orphelins de Guerre Membres de l'Association ANPNOGD.

C'est avec un très grand plaisir que la Délégation des Hauts de France, Présidée par M. Jean FOUREZ, constate que vous avez répondu nombreux à notre invitation à vous joindre à nous, pour ce 19^{ème} Congrès National de l'ANPNOGD. Nous vous remercions sincèrement pour votre présence, qui montre l'attachement et l'intérêt à notre condition. Pourquoi sommes-nous là aujourd'hui ?

Tous les Pupilles de la Nation, au-delà du drame familial vécu malgré eux, ont eu une enfance compliquée. Beaucoup ont dû dès le plus jeune âge, écouter leurs études, pour entrer dans la vie professionnelle "pour faire bouillir la marmite familiale" comme on dit !

Tous les Pupilles ont mis de longues années, pour relever la tête et pour se construire et cela avec un manque total de repère, mais toujours dignement. Alors, décidément nous ne comprendrons jamais pourquoi nous sommes si mal traités depuis plus de vingt ans ? Qu'avons-nous fait pour subir autant

d'ingratitude, alors que nos parents partis pour défendre notre pays, ont donné leur vie pour la France. Il n'y a pas si longtemps, le Président de la République, M. Emmanuel MACRON, lors d'une intervention télévisée, avait déclaré :” nous ne laisserons personne sur le bord de la route “ Et pourtant, il reste une frange de Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre qui ont été complètement oubliés et qui ne réclament simplement qu'un traitement de réparation équitable, c'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui.

La France est un Grand Pays qui se doit de trouver une solution pour les “Oubliés de l'Histoire” que nous sommes.

Nous vous souhaitons un très bon congrès fraternel, utile et agréable à Dunkerque.

Mot du Président André LECOQ

Chers Amis,

Bienvenue et Merci à vous tous, d'être présents aujourd'hui, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole, sachant les difficultés que chacun peut rencontrer personnellement ou à cause de problèmes de santé dû à l'âge ou des problèmes familiaux.

Nous sommes accueillis cette année par, l'Administrateur des Hauts de France, Bernard DEVROE qui a su prendre en charge l'organisation de ce Congrès avec beaucoup de détermination, nous en sommes très reconnaissants.

Dans cette belle région, des Hauts de France chargée d'histoire nous sommes réunis à l'occasion de ce 19^{ème} Congrès national de l'ANPNOGD

Notre association a été créée avec un désir commun d'équité pour chaque Pupille, dont les Parents sont « Mort pour la France » et dans le but de rendre présente la Solidarité et la Mémoire.

Suite aux décès de nos parents qui ont perdu leur vie souvent dans leurs jeunes années dans des circonstances tragiques. C'est pourquoi, nous nous rendrons au Monument aux Morts de Dunkerque cette après-midi pour un dépôt de gerbe afin de rendre hommage à tous ces hommes dont le nom est inscrit sur la pierre.

Nous pouvons dès à présent respecter une minute de silence en leur mémoire.

Egalement aux trois jeunes Policiers morts en service ainsi que l'infirmière tuée sur son lieu de travail à l'Hôpital de Reims dans l'exercice de son métier.



Arrivée du Maire Adjoint, Monsieur Fabrice BAERT, celui-ci prend la parole.

Un discours très dense, en reprenant l'aspect historique de la ville en partant de sa création depuis 1067 où elle prend son nom actuel. Son attractivité qui dès le 12^{ème} siècle en fait une ville convoitée par sa place stratégique. La lutte à travers les siècles contre l'eau en créant des canaux, des écluses. Il souligne la ténacité et le courage des dunkerquois au fil du temps, durant toutes les épreuves qu'ils ont

dû traverser. Actuellement il souligne les progrès de l'industrie et du commerce. Ville dynamique qui est tournée vers le 21^{ème} et qui ne cesse de procurer des emplois. Les dernières guerres l'ont marquée et des vestiges sont présents. Monsieur Fabrice BAERT nous souhaite un bon séjour dans sa ville. Avant de nous quitter pour reprendre ses activités du jour, il offre à notre Président un souvenir de la ville de Dunkerque. Nous le retrouverons à 16h au Monument aux Morts.

Reprise de l'Ordre du Jour.

Présentation du bilan des activités, par la Secrétaire Nationale, Madame Nicole GRAËFFLY
Introduction : Après le très bon Congrès 2022 à St Malo, organisé par Georges GIBOIRE, Président de la délégation de L'ILLE et VILAINE, dont nous gardons un très bon souvenir. Le Congrès cette année est organisé par Bernard DEVROE, Administrateur des Hauts de France qui nous accueille chaleureusement, aujourd'hui à DUNKERQUE et nous le remercions.

1^{er} dossier : Le travail est axé sur la mise en œuvre du Bulletin des « Oubliés de L'Histoire » pour rassembler les documents importants de l'année 2022.

Ces documents ont été centralisés par le Bureau National. Marc PARTY étant le coordinateur pour la mise en page en vue de l'impression. A noter un retard dans l'expédition du bulletin, l'imprimeur ayant rencontré des problèmes techniques ! Nous en sommes désolés mais cela était indépendant de notre volonté !

D'autre-part, suivant les statuts de l'Association chaque Délégation se doit de faire une Assemblée Générale par an, avec un Procès-Verbal qui doit être adressé à Marc PARTY, si possible avec une photo. En ce qui concerne les commémorations ou les évènements en lien avec notre « devoir de Mémoire », vous pouvez nous les faire parvenir avec un petit compte-rendu et des photos. Cela nous permettra de les publier afin de faire connaître la vie locale de chaque Délégation et de les mettre en ligne sur le site de notre association. (anpnogd.net)

A ce sujet, pour l'année 2022, les retours des Procès-Verbaux d'AG n'ont pas été suivis par un grand nombre et nous le regrettons. A noter :

André LECOQ, Jean-Claude LABACHE, Nicole GRAËFFLY,
Paule BOUDOULOS, Françoise MAZET, Françoise JACOB-PONT
Ont bien adressé les documents d'A.G. nous les en remercions.

2^{ème} dossier. Le Rendez-vous le jeudi 24 novembre 2022, au Ministère des Armées, des Anciens Combattants et de la mémoire à Paris. Un nombre limité de participants était demandé. Nous étions 5 représentants de l'association : Notre Président André LECOQ, les Vices Présidents Marc PARTY, Françoise JACOB-PONT, Jean-Claude LABACHE était excusé, moi en tant que Secrétaire.

Nous avons été reçus à cet entretien par M. Thierry LAURENT, Directeur du Cabinet de la Secrétaire d'Etat Mme. Patricia MIRALLES et son assistant.

Un livret a été remis au Directeur de Cabinet comprenant :

A. l'Historique et le pourquoi de la création de l'ANPNOGD qui fait suite à la parution du décret de 2000 suivi de celui de 2004. Ce décret étant à l'origine de la création de notre association.

B. Avec la Motion n°1 qui a été approuvée, lors du Congrès à St Malo. Dans le but de supprimer la hiérarchie dans la reconnaissance et de créer une équité des droits pour chaque pupille dont les parents sont "Mort pour la France".

B. bis. les derniers courriers échangés avec la Secrétaire d'Etat, Mme. Patricia Mirallès. Courrier du Président André LECOQ, au sujet de la Proposition de Loi. Le courrier reçu de Mme. Françoise MAZET par la Députée du jura. Les Amendement et proposition de Loi, concernant la reconnaissance de l'Etat en faveur de pupilles de la Nation.

C. L'organigramme du Bureau National.

D. le nombre d'adhérents à ce jour.

Réponse du Secrétaire d'Etat, Thierry LAURENT :

L'ONACVG assurera le dénombrement, le suivi et le soutien des Pupilles de la Nation. L'évaluation n'a pas été faite par l'ONAC jusqu'à présent. Il est important de souligner la dimension de l'accompagnement de celle-ci.

S'agit-il qu'un accompagnement **ponctuel**, on reste avec une politique de « **Solidarité** », comme **Georges CLEMENCEAU** le pensait à l'origine ou il faut mettre en place une politique de « **Réparation** » de l'Etat français avec une **indemnité** en fonction des revenus !

3^{ème} dossier : Informations aux Adhérents de la Délégation « Paris ».

Par courrier en date du 25 décembre 2022.

Une mise au point, pour clarifier la situation présente, suite à un différend entre l'ANPNOGD et M. Armand NOVI en cours d'année.

Mme. Janine BONNET, Présidente des Hauts de Seine a créé une nouvelle association « **Pupilles de la Nation – Orphelins de Guerre** » ayant pour sigle : **PN-OG** pour objectif de rallier, les Adhérents de la Délégation de l'Ile de France, devenant une seule délégation : « **Paris** » (**75-91-92-93-95**).

Cela est son droit, nous devons informer que l'ANPNOGD existe toujours. Que les adhérents de « Paris » restent les bienvenus dans l'ANPNOGD **en informant de nos avantages** qui comme vous le savez est affiliée à la **Fédération André Maginot**, cela a son importance.

Nous avons adressé **125 courriers** !

4^{ème} dossier : Action auprès des Présidents de groupes politiques à l'Assemblée Nationale.

Il a été envoyé aux **10 Présidents de groupe, suivant** :

Renaissance - Rassemblement National - La France insoumise –

Les Républicains - Démocrate (MoDem et Indépendants) - Socialistes et apparentés - Horizons et apparentés - Écologiste - Gauche démocrate et républicaine - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires.

Une proposition de loi a été jointe avec un courrier à chaque Président de groupe politique.

Elle reprend d'ailleurs mot pour mot la proposition de loi enregistrée le **20 décembre 2006 par Monsieur Jean-Marc Ayrault** et ses collègues députés socialistes. Cette promesse faite aux pupilles de la Nation a donc valeur d'engagement moral.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Toute personne reconnue pupille de la Nation, orpheline mineure pendant la période de la guerre de 1939-1945, Indochine et Algérie a droit à la reconnaissance de la Nation.

Article 2

L'acte de décès des parents de l'orphelin mineur défini à l'article 1^{er} doit porter la mention marginale « Mort pour la France ».

Article 3

La mesure de réparation est équivalente à celle définie par le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième guerre mondiale. La mesure de réparation prend la forme, au choix du bénéficiaire, d'une indemnité en capital de 27 440,82 euros ou d'une rente viagère mensuelle de 457,35 euros.

Article 4

Les modalités d'application de la présente loi sont fixées par décret en Conseil d'État.

Article 5

Les charges pour l'État sont compensées, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue ! Les Députés sont certainement trop occupés avec les Projets de loi en cours ...

5^{ème} dossier : Echanges avec le Contrôleur Général des Armées,
M. François ROBERT.

En date du 13 avril dernier.

Une mission lui a été confiée qui découle de l'article 175 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, dans un délai de six mois afin que le Gouvernement remette au Parlement un « *rapport sur les conditions dans lesquelles l'Etat, au travers de son opérateur, l'Office national des combattants et victimes de guerre, assure le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre. Ce rapport prévoit un chapitre consacré à la situation spécifique des orphelins des incorporés de force pendant l'occupation des territoires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.* »

Il souhaite savoir si les demandes de l'ANPNOGD relativement à l'évolution du dispositif de soutien aux orphelins de guerre se résument à la Motion n°1 (consultée sur le site de l'association).

Contrôleur Général des Armées François ROBERT

Courrier envoyé par Marc en réponse :

La secrétaire nationale de notre association l'ANPNOGD m'a adressé votre mail, concernant votre mission qui découle de l'Article 175 de la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de Finances pour 2023, à la remise d'un rapport au Parlement.

La demande de notre association, relativement à l'évolution du dispositif de soutien aux orphelins de guerre, comme il est prescrit dans la motion N° 1 votée à l'assemblée générale de 2022 à Saint Malo fait ressortir la souffrance du pupille, Orphelin de Guerre, de ne pas avoir pu « profiter de son Père, de sa Mère » reconnu Mort pour la France, stipulé et inscrit à l'acte de naissance et décès de chacun de nos parents.

Le décret 2000-657 du 13 juillet 2000 permet aux pupilles, orphelins de guerre, dont le ou les parents ont été victimes de persécutions antisémites ou déportés, d'être indemnisés soit par capital ou rente

Le décret 2004-751 du 27 juillet 2004, permet aux pupilles, orphelins de guerre, dont le ou les parents ont été victimes d'actes de barbarie, d'être indemnisés soit par capital ou rente.

D'autres lois et décrets ont été promulgués au profit des pupilles, orphelins de guerre de parents « Harkis ».

Dans la mission qui vous est confiée, il est fait état d'un chapitre spécifique pour les pupilles, orphelins de guerre des incorporés de force pendant l'occupation des territoires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Les Pupilles Orphelins de guerre dont les parents sont officiellement Morts pour la France au cours des 2 conflits mondiaux (14/18 – 39/45) ont droit au même soutien par un capital ou une rente.

Il est inconcevable de créer, une fois de plus, une énième catégorie de pupille, orphelin privée de ses droits.

Réponse Du Contrôleur. Général des Armées à Marc Party,

Le CGA ne communique jamais sur ses travaux (raison pour laquelle il reste ignoré de la plupart des Français, y compris au sein des armées !)

Je me contenterai au demeurant de proposer des pistes de remédiation possible à une situation que chacun reconnaît comme insatisfaisante, mais ne suis pas en mesure de décider lesquelles seront finalement choisies.

Par conséquent, vous dévoiler le contenu de mon rapport ne ferait que risquer de créer de la déception. En outre, Mme la Secrétaire d'Etat souhaitera certainement se réserver la primeur de ces annonces. A propos de Mme Mirallès, dont je ne crois pas indécent d'observer que nous avons le même âge, je suppose que sa grand-mère était pupille de la Nation de la Grande guerre, comme la mienne (née en 1917).

A vrai dire, nous sommes sans doute quelques millions de Français à descendre d'un ou une pupille de la Nation. Mais peut-être ce sujet sera-t-il l'objet d'un prochain rapport ?

François ROBERT

En conclusion : Ce rapport a été remis ce jour à Mme la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerres.

Le Bilan des activités est soumis au vote de l'Assemblée : adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan comptable de l'année 2022 par le Trésorier National,

Monsieur Marc PARTY. (Ce bilan est projeté sur écran.)

Le bilan financier que je vous présente aujourd'hui a pu être réalisé avec les relevés de compte Crédit Agricole n° 84864079872 dans l'ORNE à GACE proche du siège social de l'association (pour plus de commodités) et le dossier factures –pièces de caisse effectué par votre Trésorier national.

L'exercice 2022 fait apparaître un solde positif de + 4 250.04 € qui est le résultat d'une gestion comptable bien tenue. Malgré le nombre d'adhérents qui diminuent tous les ans 992 rétrocessions et 207 cotisations (hors délégations) ont été encaissées pour un total d'inscrits de 1 387 adhérents.

En résumé, le résultat de l'exercice 2022 est :

Produits d'exploitations recettes + 42 190.15 €

Les produits d'exploitations recettes s'expliquent par quelques rentrées financières importantes : le 18 février, le versement de l'allocation annuelle de la FNAM pour un montant de 12 181, 00 € - les cotisations et rétrocessions année 2022 pour un montant de 16 880,60 € - les inscriptions au congrès 2022 pour un montant de 4 212, 00 €

Charges d'exploitations - 37 940.11 €

Les produits de charges d'exploitations importants sont dans un premier lieu, le versement de la quote-part d'adhésion annuelle du Groupement 114 à la FNAM, le 4 février 2022, pour un montant de 7.454,00 € - pour l'année 2022, la réunion des conseils d'administration pour un montant de 2 993, 36 € - l'assemblée générale septembre 2022 à Saint Malo pour un montant total de 10 709, 46 € - les frais postaux pour un montant de 1 054,81 € -

Soit ce résultat positif de + 4 250.04 €

L'ANPNOGD n'a contracté aucun emprunt et vit sur son autofinancement. Notre indépendance financière est donc intacte, mais il faut être et rester vigilant, car nos seules ressources sont les quotes-parts des cotisations de nos adhérents.

*L'ANPNOGD n'a effectué aucun investissement. Les frais engagés et les factures de fournisseurs sont réglés sur les fonds existants. Le budget prévisionnel 2023 est équilibré à **33 300, 00 €.***

Au 31 décembre 2022, la situation de la trésorerie est la suivante :

Compte courant	55 813, 67 €
Compte Epargne	71 210, 16 €
Caisse	118, 11 €
Soit un actif de	127 141, 94 €

Les comptes 2022 ont été vérifiés et acceptés par le censeur aux comptes, assisté par la société d'expertise comptable YZICO à VERDUN (55100), – compte de résultat – bilan ainsi que le budget prévisionnel 2023.

Votre conseil d'administration vous invite à présent, après lecture de ce rapport et lecture du document de la société YZICO vérificatrice aux comptes, d'accorder au trésorier National, Monsieur Marc PARTY le « quitus » des comptes ANPNOGD de l'année 2022.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie de votre attention.

Fait à DIEUE sur MEUSE, le **24 février 2023**

Ces deux rapports sont soumis au vote de l'Assemblée : adoptés à l'unanimité.

N.B : le tableau comptable de Gestion de l'exercice 2022 au 01/01 au 31/12/2022 peut être envoyé sur demande.

Le Président André LECOQ nous fait part de son projet de rapprochement avec la F.N.P dont le Président est M. Bernard GARNIER qui était avec nous à l'ANPNOGD à l'époque du Président LEFEVBRE. Notre association est vieillissante est un regroupement avec une association qui a les mêmes objectifs de reconnaissance des Pupilles ne peut être que bénéfique. M. Bernard GARNIER est également administrateur à MAGINOT, il avait été invité au Congrès de Boulogne, il est en étroite relation avec les Ministères. Cette collaboration peut nous aider dans nos actions. A titre de sondage, il est demandé de lever la main pour celles et ceux qui seraient favorables à ce projet :

Une majorité est pour.

Notre Président va demander qu'un Conseil d'Administration commun se tienne fin octobre, début novembre. Cela fera l'objet d'un vote par l'intermédiaire du Journal la Oubliés de l'Histoire. Un bulletin de vote y sera inséré -permettant à tous les Adhérents de s'exprimer sur ce sujet. Tout cela pour avoir plus de force et d'importance, tout en gardant notre identité.

Aussi, notre Président nous fait s'avoir que nous sommes passés à la **1^{ère} mention** lors du Congrès de la Fédération Maginot.

Rappel de M. Marc PARTY concernant le site de l'Association l'adresse : anpnogd.net

Ouvre le site, en haut à droite, cliqué sur les trois tirés pour rentrer et pouvoir accéder au divers rubriques qui se trouvent en déroulé.

Préparation des Elections pour l'après-midi :

Les administrateurs qui se représentent par ordre alphabétique :

Monsieur Claude BRUN – Monsieur Bernard DEVROE – Monsieur François DIDIER
Monsieur Georges GIBOIRE - Madame Nicole GRAËFFLY – Madame Françoise JACOB-PONT
Monsieur Jean-Claude LABACHE – Monsieur André LECOQ - Monsieur Marc PARTY
Monsieur Jean-Marie GAËTTER remplace Mme Françoise MAZET sortante.

Le nombre de 10 Administrateurs est atteint, d'après les nouveaux statuts.

Les administrateurs qui ne se représentent pas :

Mme. Janine BONNET, *problème de santé*

Monsieur Paul HELL *problème de santé*

Madame Françoise MAZET, doit s'occuper de sa mère âgée. (Pouvoir à M. Jean-Marie GAËTTER)

Monsieur André SECHAUD, *pas problème de santé*

Les Porte-drapeaux doivent avoir une tenue correcte. S'il le faut les délégations peuvent offrir un vêtement afin qu'ils représentent bien l'Association. C'est le cas de la délégation de Mme Paule BOURDOULOUS, Côtes d'Armor qui a demandé à la marque Damart un sponsor, elle a pu avoir une veste à moitié prix. Les drapeaux doivent rester chez le Président de la Délégation.

Intervention de Monsieur Jacques MEINVIELLE

Depuis peu à la retraite de Kinésithérapeute et entraîneur de sport. Il a depuis son plus jeune âge la passion du théâtre et de la musique. Pupille de la Nation suite à la mort de son Père en Indochine le 6 Juin 1954 qu'il n'a pas connu, il a deux frères dont l'un est Président de la Délégation du Maine et Loire, Monsieur Christian MEINVIELLE. Son projet qu'il a proposé à la Ville de Laval, un concert avec les enfants du Centre d'autisme « *Le petit Papotin* » pour le fond musical et une pièce de théâtre sur le thème ; « *Le petit garçon et l'Etat* », dialogue entre un petit garçon qui vient de perdre son Père en Indochine et l'Etat. Il nous lit un court extrait. Il ne demande pas d'aide financière, juste une reconnaissance, un soutien moral afin qu'il puisse se présenter comme représentant de l'ANPNOGD. Il se charge du montage financier.

En conclusion : Nous étions sur un malentendu. Nous pouvons faire une annonce dans le « Journal des Oubliés de l'Histoire » ainsi que sur le Site de l'Association, la date prévue du spectacle est le 2 Février 2024 à Laval. Une cagnotte sera mise en ligne et le bénéfice sera donné à l'Association.

La séance est levée à 12h15 pour le déjeuner.

Reprise des travaux à 14h.

Intervention de Monsieur Marc PARTY pour annoncer les noms retenus pour le Conseil d'Administration après délibération.

Monsieur André LECOQ est réélu.

Monsieur Marc PARTY, premier Vice-Président et Trésorier

Monsieur Georges GIBOIRE, second Vice-Président

Monsieur Jean-Claude LABACHE, troisième Vice-Président

Madame Nicole GRAËFFLY, Secrétaire

Monsieur Claude BRUN, Administrateur

Monsieur Bernard DEVROE, Administrateur

Madame Françoise JACOB-PONT, Administratrice

Monsieur Jean-Marie GAËTTER, Administrateur

Monsieur François DIDIER, Administrateur

Cette liste sera publiée sur le nouvel organigramme et mis sur le Site de l'ANPNOGD.

En ce qui concerne la candidature de Madame Sonia BENBAREK-BESTIN, il ne peut y avoir deux membres dans une même délégation ou la même région, Monsieur Bernard DEVROE est Administrateur de la délégation des Hauts de France, son suppléant Jean FOUREZ.

Adopté à l'unanimité.

Les cotisations :

Elles restent à 25€, 11€80 de rétrocession pour le national

Les 603 adhérents Hors délégations qui sont gérés par M. Marc PARTY, les 25€ de cotisation sont reversés intégralement au National.

Adopté à l'unanimité.

Journal annuel des «Oubliés de l'Histoire » La prochaine couverture nous a été présentée par M. Marc PARTY. Les Présidents de Délégation peuvent nous adresser tous les événements qui font vivre dans leur département le devoir de Mémoire, ainsi que les P.V d'Assemblées Générales annuelles avec des photos pour le Site Internet.

Questions diverses :

Point sur une Assurance Vie faite en don par une Pupille.

Le montant de l'Assurance Vie doit être reversé au National, seul 500€ peut rester à la délégation, d'après la loi sur les Associations de 1901 et les règles des finances gouvernementales.

Le prochain 20^{ème} Congrès 2024 se tiendra à Moulins et Vichy, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, du **mercredi 15 au vendredi 17 mai**, organisé par **Monsieur Claude BRUN**. Vingt-quatre chambres réservées dès à présent. Chaque région a son histoire et ses caractéristiques.

Il aura notre soutien administratif et comptable. Comme cette année nous mettrons les informations sur le Congrès sur une page détachable dans le « Journal des Oubliés de l'Histoire ».

Départ en bus avec l'ensemble des participants pour le dépôt de gerbe au monument aux Morts de DUNKERQUE – lecture du poème « *TON PERE EST MORT POUR LA PATRIE* » d'Auguste BESSOU, en présence du Monsieur le Sénateur, Jean-Pierre DECOOL,



Les porte-drapeaux des délégations présentes, au monument aux morts



Lecture du poème « Ton Père est mort Pour la France » par Marc PARTY



Le sénateur, Le Président LECOQ, La secrétaire Nationale l'organisateur de ce beau congrès, Bernard DEVROE Pendant le recueillement, après le dépôt de gerbes

Fin des manifestations officielles 17h15

Nicole GRAEFFLY
Secrétaire Nationale

André LECOQ
Président National

Diffusion : Administrateurs

Présidents de Délégations (chaque Président diffusera à ses Adhérents)